

**Département de la Haute-Loire  
Arrondissement de Brioude  
Canton du Pays de Lafayette  
Commune de Saint Georges d'Aurac**

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2021**

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 20 mai 2021 à 20 h00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Martine GIRE, Françoise DOUBLET, Christine PEGHAIRE et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE.

Absente excusée: Claudine PASTRE.

Secrétaire de séance : M. Georges BERINGER.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande au Conseil l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération : transport des enfants du RPI St-Georges-Chavaniac pour l'activité piscine à Saugues.
- Délibération pour dépenses supplémentaires au local « pétanque ».
- Informations diverses : classe modulaire, travaux voirie, commission électorale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 22 avril 2021**

Pas de remarque. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2) Délibération : constitution de servitudes pour les travaux d'assainissement collectif pour la tranche ferme à La Morge et la tranche optionnelle à Flaghac :**

le cabinet AB2R (maitrise d'œuvre) rédige les conventions pour les servitudes (traversées et profondeurs des diverses canalisations d'eau) sur le domaine privé.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3) Délibération : choix de l'entreprise retenue pour les travaux d'assainissement collectif pour la tranche ferme à La Morge et la tranche optionnelle à Flaghac**

Le cabinet AB2R a réalisé un cahier des charges de consultation avec une partie technique (évaluée à 50 %) et une partie prix (50 % également).

5 entreprises ont candidaté :

- Chambon à Paulhaguet (43) pour un montant de 422038,30 €uros HT
- Chevalier à Brioude (43) pour un montant de 399201 €uros HT
- Marquet à St Flour (15) pour un montant de 371000 €uros HT
- Colas pour un montant de 475909 €uros
- Faury à St Agrève (07) pour un montant de 433785 €uros.

Le Cabinet AB2R suggère l'Entreprise Chambon dont le rapport technique/prix arrive en tête des consultations.

Monsieur le Maire propose de suivre les propositions du Cabinet AB2R.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (7 voix pour, 3 contre) votent pour suivre ce choix.

Pour : Aurélie Barlier, Martine Gire, Françoise Doublet, Christine Peghaire, Gilles Béringer, Jean-Claude Tallobre et Alain Garnier.

Contre : Grégory Pitot, Yvon Darne et Georges Béringer qui préféreraient une renégociation avec les 3 entreprises arrivées en tête selon AB2R, à savoir : Chambon, Chevalier et Marquet.

L'Entreprise Chambon de Paulhaguet est retenue.

**4) Délibération : délégation du Conseil Municipal au Maire concernant l'urbanisme :**

Il s'agit du dépôt des dossiers de permis de construire, de démolir et de déclarations de travaux déposées par la commune :

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**5) Délibération : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (suite à avis favorable du Comité Technique) :**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**6) Délibération : travaux de renouvellement eau potable à La Morge (canalisation sous la voie ferrée et passant sous le pont de chemin de fer ; étude SNCF) :**

Le montant de l'étude selon AB2R est estimé à 2000 Euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer tout document et régler le montant des honoraires SNCF.

**7) Délibération : transport des enfants à la piscine de Saugues :**

Suite à la fermeture pour travaux de la piscine de Langeac, l'activité piscine du RPI St-Georges-Chavaniac est déplacée à Saugues.

Le coût du transport pour aller à Saugues reste le même pour les communes de St-Georges et Chavaniac que les années précédentes.

Le surcoût du à la différence kilométrique est pris en charge par la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier.

Le Maire est autorisé à l'unanimité des membres présents à signer le devis du transporteur choisi.

**8) Délibération pour dépenses supplémentaires au local pétanque**

Lors de la délibération du 5 juin 2018, un montant estimatif de 5000 euros avait été accordé par le Conseil Municipal.

Il reste le crépis à faire et divers travaux d'aménagement (évacuation eaux de pluie, etc...) pour un montant complémentaire estimé à 1000 Euros maximum.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette rallonge budgétaire.

**9) Diverses informations données par Monsieur le MAIRE :**

- La commission de contrôle des listes électorales se réunira prochainement.
- Préparation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 : Pour pouvoir tenir les 2 bureaux de vote, il est recommandé par le Conseil Scientifique de se faire vacciner. Sinon, un autotest est souhaité. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. A ce jour, sont volontaires pour tenir les bureaux : Alain Garnier, Christine Peghaire, Georges Béringer, Yvon Darne, Aurélie Barlier, Grégory Pitot.

Jean-Claude Tallobre, Martine Gire et Françoise Doublet seront absents.

Gilles Béringer est indécis.

Les tours de garde définitifs seront établis en fonction de volontaires supplémentaires.

- Georges Béringer, responsable de la commission des chemins, fait un point sur les travaux de voirie à venir.  
Prochainement, l'entreprise Chevalier va effectuer la réfection des virages du chemin de la Salzède et de l'entrée de l'Entreprise Siozade et Lisa (chemin de la gare) votés lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2020.  
La même entreprise procèdera à la remise en état (à titre gratuit) des imperfections du chemin de la Salzède, direction la ferme Issartel.

La séance est levée à 22h15.